

COMMUNIQUE DE PRESSE

UPE06 – 5 octobre 2015

« SOS Entreprises sinistrées »

En concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur, la Chambre de Métiers et de l'artisanat 06 et les services de l'Etat, l'UPE06 a constitué un comité de soutien afin d'accompagner les entreprises sinistrées.

De nombreuses problématiques sont traitées : assurances, chômage partiel, gel ou report de charges, etc. ...

Pierre SCHORTER, Président du Comité Mobilisation UPE06 vous confie les 5 réflexes à adopter en cas de sinistre :

1. faire le minimum pour conserver vos biens (mettre des bâches en cas de trou dans la toiture par exemple) ;
2. contacter votre assureur afin de faire votre déclaration en donnant un maximum de renseignements ;
3. prenez de nombreuses photos du sinistre afin de constater l'ampleur des dégâts ;
4. évaluez le montant du sinistre car les experts ne pourront pas être partout à la fois et les faibles montants ne subiront pas d'expertise ;
5. n'hésitez pas à nettoyer les dégâts afin de reprendre au plus vite votre activité.

Toute l'équipe de l'UPE06 se tient à la disposition des entreprises sinistrées pour répondre à leurs besoins au plus près du terrain. Contact : 04.92.27.27.60

Yvon GROSSO
Président de l'UPE06
Le Parti de l'entreprise

CONTACT PRESSE

Elodie CHOISY - Responsable Communication
04 92 27 27 71 - 06 07 71 29 31 - e.choisy@up2e06.com